

Le Terroir

Mot du président



Les conditions gagnantes pour une agriculture prospère

Le gouvernement Couillard a remanié de façon majeure son cabinet au mois de janvier dernier. Ce faisant, le premier ministre veut recentrer le Québec sur le développement économique. Notre organisation a demandé au gouvernement d'inclure l'agriculture dans sa stratégie économique.

Selon notre économiste en chef à l'UPA, M. Charles-Félix Ross, trois conditions doivent coexister pour que notre agriculture devienne prospère: le leadership politique, la mobilisation des acteurs et l'arrangement institutionnel.

L'arrangement institutionnel

À cause de circonstances exceptionnelles sur les marchés, la Financière agricole du Québec (FADQ) avait réussi à dégager des sommes qui auraient dû permettre au gouvernement de profiter de cette fenêtre d'opportunité pour moderniser les programmes et encourager les investissements. Les recommandations du Comité UPA-FADQ-MAPAQ sur la sécurité du revenu allaient dans ce sens. Mais le gouvernement du Québec, préférant rediriger ces sommes vers sa lutte au déficit, le secteur agricole s'est vu privé de près d'un milliard de dollars ces dernières années. Devons-nous comprendre que le gouvernement est maintenant prêt à passer à l'action?

La mobilisation

« L'agriculture et la transformation alimentaire doivent avoir leur place dans le Plan économique du gouvernement du Québec, comme c'est le cas en Ontario. Une stratégie gouvernementale pour le développement de l'agroalimentaire doit être élaborée et intégrée à ce plan », a maintes fois rappelé M. Groleau, président de l'UPA. Rappelant à chaque fois que l'UPA et le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ), avec l'appui de La Coop fédérée, du Mouvement Desjardins et de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, ont lancé en décembre dernier, une démarche commune en faveur d'une stratégie québécoise de l'agroalimentaire.

(suite page suivante)

Dans ce numéro :

Mot du président	Page 1	Le danger des silos (suite) Appel de projets pour le PDSA	Page 6
Mot du président (suite)	Page 2	Portrait de délégué	Page 7
Région en action Gaspésie—Les Îles		Transport d'animaux	
Bilan de l'année laitière 2015	Page 3	Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)	Page 8
Mot de la Relève agricole	Page 4	<u>Feuille insérée à l'intérieur :</u> Portrait d'entrepreneur agroalimentaire	
- Association de la Relève agricole Gaspésie—Les Îles			
- Projet d'accueil pour les jeunes			
Le danger des silos	Page 5		

Mot du président *(suite)*

Le leadership politique

Le gouvernement doit amener de la confiance dans l'environnement économique et particulièrement agricole afin que nos entreprises décident d'investir. Espérons que M. Couillard a confié à son ministre de l'Agriculture, un mandat clair dans ce sens et que celui-ci exercera le leadership nécessaire pour faire de notre agriculture, une agriculture prospère dont nous serons fiers.

Christian Côté, président

Région en action Gaspésie - Les Îles

Instance régionale

Depuis décembre 2014, la Fédération régionale de la Gaspésie - Les Îles est impliquée dans le mouvement Touche pas à ma région Gaspésie - Les Îles. Elle avait d'ailleurs suggéré aux élus municipaux d'inviter les organismes régionaux dans la recherche de solutions suite à la perte de la CRÉGÎM. Au mois de janvier dernier, les élus de la région ont accepté l'idée d'implanter une instance régionale, post-CRÉGÎM.

L'instance se traduira par une table des préfets élargie qui, en plus des 6 préfets, sera composée du maire d'une ville d'importance pour chacune des MRC, ainsi qu'un membre de la société civile. La Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles a été désignée par les représentants de la société civile afin de siéger sur cette instance. Les rencontres ont débuté et le premier mandat sera la mise en place de cette instance de concertation régionale en lien avec le projet de loi 28.

PDZA

Une première au Québec !

La Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles a récemment reçu le mandat des maires de la MRC d'Avignon de réaliser le Plan de développement de la zone agricole pour le territoire. C'est à titre de consultant que la fédération régionale engagera une ressource afin d'exécuter le mandat. Les professionnels de la fédération seront en support au chargé de projet tel qu'indiqué dans la demande de financement de la MRC au MAPAQ. Cette initiative de la MRC est une reconnaissance du professionnalisme et de l'implication dans le milieu de la fédération régionale.

Prochains événements

◀ Précédent		Suivant ▶								
D	L	M	M	J	V	S				
28	29	1	2	3	4	5				
6	7	8	9	10	11	12				
13	14	15	16	17	18	19				
20	21	22	23	24	25	26				
27	28	29	30	31	1	2				
							mars 2016			

Disponible sur notre site Internet :

Un calendrier où vous pourrez trouver les formations, les rencontres et les activités de la Fédération et de ses syndicats affiliés.

www.gaspesielesiles.upa.qc.ca

Bilan de l'année laitière 2015

L'année 2015 aura apporté aux productrices et producteurs de lait son lot de bouleversements : la conclusion d'une nouvelle entente commerciale réduisant encore notre marché « le partenariat transpacifique (PTP) », la diminution du prix intra-quota et un important surplus de solides non gras en inventaire.

Tout comme vous, j'ai malheureusement constaté que le gouvernement avait concédé aux pays signataires de l'entente entre 3,27 % et 3,97 % de notre marché. Ce sont près de 250 millions en pertes de revenus pour les producteurs, une fois l'accord à maturité. Bien que le gouvernement conservateur alors au pouvoir ait annoncé des mesures d'indemnisation, peu de détails sont connus à l'heure actuelle pour mettre un petit baume sur cette entente.

Concernant le prix intra-quota, quatre phénomènes principaux sont responsables de la baisse : des prix mondiaux bas, la baisse du prix des classes 1, 2, 3 et 4 décrétée par la CCL en 2015, la hausse de la demande en matière grasse et la hausse des importations de concentrés protéiques.

Ces importations nous préoccupent, car elles génèrent des surplus structureaux de solides non gras qui sont écoulés à l'alimentation animale à faible prix. Nous pressons, d'une part le gouvernement d'agir afin de classer adéquatement le lait diafiltré dans la bonne classe d'aliment, limitant son importation. D'autre part, des négociations ont lieu avec les transformateurs afin de développer une solution durable concernant l'utilisation des solides non gras générés par le marché ainsi que ceux en inventaire. Il est important de rappeler que pour en venir à une entente « gagnant-gagnant », l'unité des producteurs de lait canadiens est importante et des actions isolées risqueraient de nuire aux négociations.

Concernant l'annonce de la CCL, les résultats de la formule de la classe 1 donnent une hausse de 0,63 \$/hl et le prix des classes 2 à 4 de 0,88 \$/hl. L'impact cumulé devrait se traduire par une hausse d'environ 1,51 \$ l'hectolitre, soit une hausse de 2,10 %.

J'aimerais rappeler que les organisations de producteurs du P5 en sont venues à un accord sur certaines modifications à la politique harmonisée sur le quota, à l'issue du processus de révision et des consultations provinciales tenues en 2014. Pour le Québec, les modifications suivantes s'appliqueront :

Le 1^{er} août 2015, une première tranche du quota non négociable sera convertie en quota négociable afin de ramener le pourcentage de quota non négociable à 10 %.

Le 1^{er} février 2016, une autre tranche du quota non négociable sera convertie. Le pourcentage sera ramené à un niveau maximum de 5 %. Le prix plafond deviendra 24 000 \$ le kg de MG.

Le 1^{er} août 2017, la dernière tranche du quota non négociable sera convertie en quota négociable.

Enfin, des modifications seront apportées au programme d'aide au démarrage soit : un prêt entre 12 et 16 kilos de quota combiné à une quantité équivalente acquise de façon prioritaire à la SCVQ et le remboursement de ce prêt débutera la onzième année. Les autres critères et conditions demeurent inchangés.

Normand Barriault,
Président du Conseil régional des producteurs
de lait de la Gaspésie – Les Îles

Mot de la Relève agricole

Association de la Relève agricole Gaspésie - Les Îles

En janvier dernier, se tenait l'assemblée générale annuelle de la Relève agricole de la Gaspésie-Les Îles où 50 % des membres étaient présents. L'assemblée a permis de faire un retour sur l'année 2015 où la région était l'hôte du Défi-FRAQ et du congrès de la Fédération de la relève agricole du Québec. Au mois d'avril 2015, s'est tenue la première journée de la relève où une activité était organisée par la relève dans toutes les régions du Québec. Ces deux activités n'auraient pas eu lieu sans l'appui de partenaires financiers et des producteurs agricoles de la région. À tous, un grand merci pour votre implication au cours de toute l'année.

Au mois d'octobre, la relève de tout le Québec s'est réunie à Montréal pour lancer le mémoire sur « Les aspirations de la relève à nourrir le Québec de demain » rédigé par la FRAQ en partenariat avec l'UPA, les fédérations spécialisées, les fédérations régionales et 700 jeunes sondés par une firme indépendante. Ce rapport a été remis au premier ministre Couillard et au ministre de l'Agriculture Pierre Paradis, mais ils n'ont pas rappelé la FRAQ, ni même envoyé un accusé de réception.

Pour l'année 2016, l'ARAGÎM a plusieurs activités à venir telles que la deuxième édition de la «Journée relève» qui aura lieu le samedi 9 avril 2016. Réservez votre journée! Plus de détails sont à venir. La relève a aussi un projet qui a pour objectif de mieux accueillir les jeunes avec un projet agricole ou encore les futurs repreneurs. Les démarches sont déjà entamées et il est garanti que vous en entendrez parler au cours des prochains mois.

Projet d'accueil pour les jeunes

L'Association de la relève agricole de la Gaspésie-Les Îles (ARAGIM) débute un projet d'accueil pour les jeunes ayant un projet d'établissement d'agriculture en Gaspésie. Le projet vise à les accompagner et les diriger dans leurs démarches d'établissement et de transfert par trois objectifs :

- Avoir un outil pour accueillir les jeunes ayant un projet d'établissement d'agriculture en Gaspésie (relève) ;
- Guider les relèves vers les bonnes personnes ressources en fonction de leur projet (niveau d'élaboration, production, municipalité visée, etc.) ;
- Connaître les entreprises agricoles sans relève ainsi que les terres à vendre ou à louer.

Bien que le projet s'adresse principalement à la relève, la collaboration des producteurs établis et particulièrement des futurs cédants, est nécessaire à son succès. D'une part, nous cherchons à mieux connaître les entreprises sans relève et le profil des producteurs qui pensent céder leur entreprise dans les 15 prochaines années. D'autre part, nous cherchons des producteurs de diverses productions et de partout sur le territoire gaspésien, qui accepteraient de recevoir occasionnellement un jeune ayant un projet d'établissement dans la production ou la MRC pour l'informer et discuter de son projet.

Pour signifier votre intérêt à participer au projet, vous pouvez communiquer directement avec Mme Karina Espinoza-Rivière au 418 392-4466, poste 290.

Le danger des silos

André a été enseveli en moins de 10 secondes

Les silos à grains font partie du paysage agricole. Cet espace clos essentiel à plusieurs fermes à travers la province est néanmoins un lieu de travail dangereux. Plusieurs éléments tels que le travail en hauteur, les pièces en mouvement et l'ensevelissement exposent les producteurs et la main-d'œuvre à plusieurs dangers. Le présent article s'attardera davantage au risque d'ensevelissement.

L'ensevelissement

Les grains sont des matières à écoulement libre qui se mettent en mouvement facilement et agissent comme des sables mouvants. Une vis à grains n'est pas essentielle pour actionner l'écoulement des grains. Des agglomérations sur les parois des murs, des ponts de grains ou bien simplement un glissement lorsqu'une pente devient trop abrupte sont autant d'éléments à prendre en considération (fig.1). Le phénomène est habituellement très rapide! Un homme de stature moyenne peut être complètement enseveli dans le grain en mouvement en moins de 10 secondes. Même enseveli jusqu'au-dessus des genoux, il devient difficile de se dégager par soi-même. Si la personne réussit à se sortir de cette fâcheuse situation, il est tout de même important de se diriger vers un centre hospitalier. Le syndrome d'ensevelissement de Bywaters peut causer une insuffisance rénale aiguë qui peut entraîner la mort après quelques jours, si une victime voit ses membres inférieurs ensevelis pendant un certain temps.

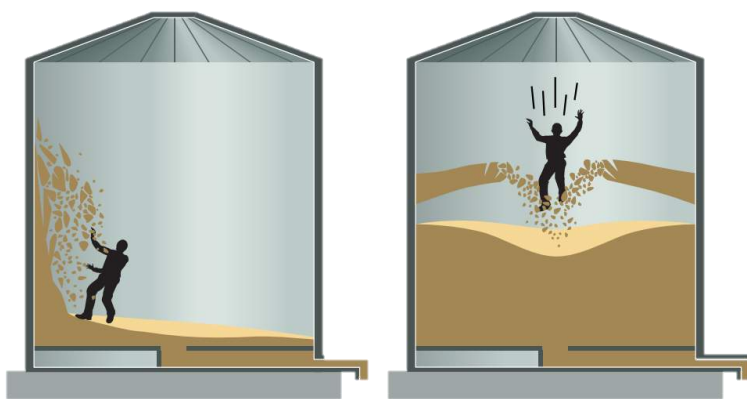


Fig. 1: Mur de grains et pont de grains. Source: CNESST, 2015.

Les bonnes pratiques pour l'entreposage du grain

La majorité des victimes d'ensevelissement sont entrées dans un silo pour tenter de régler un problème d'écoulement ou bien pour retirer du grain de mauvaise qualité. Afin de bien faire sécher le grain, il est important d'abaisser la température du grain le plus rapidement possible en ventilant durant environ une semaine sans arrêt dès la fin du remplissage (dépendamment de l'humidité ambiante et des spécificités de

Le danger des silos (suite)

vos équipements). Il est également important d'égaliser le grain afin de favoriser la circulation de l'air à la grandeur du silo. Le tout doit se faire de façon **sécuritaire**. Il existe d'ailleurs de l'équipement spécialisé tel que des distributeurs permettant cette répartition uniforme du grain. Par la suite, un séchage à l'air ambiant doit se faire en ventilant seulement de jour, lorsqu'il fait soleil, plus de 10 degrés Celsius et dès que l'humidité relative descend sous les **70 %**. En surveillant attentivement son grain et le taux d'humidité, il est possible de prévenir la formation d'agglomérat à l'intérieur du silo. N'oubliez pas que **l'échantillonnage doit se faire à l'extérieur du silo**.

Dès que le taux d'humidité à l'intérieur du silo est d'environ 13 %, la ventilation peut cesser. Pour plus d'informations sur ces techniques, la chaîne YouTube du CRAAQ propose la conférence *L'entreposage des céréales à la ferme* de M. Jacques Dion, conseiller chez Semican inc.

La prévention est la solution clé afin d'éviter ces accidents souvent mortels. Une tournée de prévention aura lieu au courant de l'année 2016 afin de sensibiliser les producteurs ainsi que la main-d'œuvre au risque d'ensevelissement. Et n'oubliez pas, le silo n'est pas le seul endroit où un ensevelissement peut se produire, la voiture à grain, la trémie, une benne de camion sont autant de lieux où des mesures de prévention doivent être mises de l'avant.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter avec votre responsable à la Mutuelle de prévention de l'UPA Gaspésie-Les Îles, Mme Cindy Gagné, 418-392-4466, poste 209.

Appel de projets pour le PDSA

Vous avez un projet? La prochaine date d'échéance pour le déposer est le **1^{er} avril 2016** dans le cadre du Programme de développement du secteur agroalimentaire (PDSA).

Ce programme soutient entre autres :

- Les initiatives collectives
- La transformation alimentaire
- L'établissement de la relève
- Les nouveaux modèles d'entreprises

Un programme d'aide financière peut vous aider à aller plus loin dans la réalisation de votre projet. Le MAPAQ accompagne les producteurs agricoles et les regroupements tout au long de leur démarche d'inscription au PDSA. Le programme complet et ses différents formulaires sont **disponibles dans la section Programmes** sur le portail régional du Ministère : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine.

Vous n'êtes pas prêts à déposer votre projet?

Vous pourrez le faire **avant le 1^{er} juin 2016**. Communiquez avec votre conseiller pour obtenir de l'aide ou plus d'information en composant l'un ou l'autre de ces numéros : 418 388-2282 ou 1 877 221-7038.



Programme de développement
du secteur agroalimentaire
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine

Portrait de délégué

À l'automne 2015, des producteurs agricoles provenant de l'Afrique et d'Haïti ont séjourné dans notre région. Délégués par leur organisation paysanne partenaire d'UPA Développement international, ils ont fait un stage de quatre semaines pour découvrir comment se fait l'agriculture au Québec, comment sont organisés les producteurs agricoles et comment se vit le phénomène d'accaparement et d'accès aux terres agricoles. Leur passage dans notre région fut un succès. Les délégués, l'UPA-DI, la fédération régionale et les producteurs hôtes sont unanimes sur la réussite de cette expérience agricole et humaine.

Lors des prochaines publications du journal Le Terroir, vous aurez la chance d'en savoir un peu plus sur les huit délégués et ce qu'ils ramèneront dans leur pays.

Natouga Mbodji



Natouga est un producteur agricole originaire du Sénégal. Il a une formation en gestion financière, foncière et administrative. Il exploite une rizière de 3,6 hectares. Il est le secrétaire général de la Fédération des périmètres autogérés du Sénégal (FPA).

Lors de son séjour, il a été accueilli dans les familles de Normand Barriault et de Marcel Landry de Carleton-sur-Mer. Il a eu l'occasion de participer à la traite des vaches, l'alimentation des bovins, d'apprendre à manœuvrer un tracteur, de voir les soins donnés aux animaux et de faire l'emballage et la livraison des pommes de terre.

Ce qu'il transmettra à ses pairs : l'importance de la formation continue pour les producteurs, ainsi que l'organisation des services de formation à travers les organismes agricoles.

Transport d'animaux

Pour les Encans spécialisés Saint-Isidore

Voici les prochaines dates pour les encans spécialisés de Saint-Isidore :

1er avril 2016

15 avril 2016

22 avril 2016

29 avril 2016

Veillez faire l'inscription de vos vœux au bureau de l'UPA au 418-392-4466, poste 0

Transport à l'encan du Bic

Voici les prochaines dates :

Le 14 mars 2016

Le 28 mars 2016

Le 11 avril 2016

Le 25 avril 2016

Le transport à l'encan du Bic s'effectue toujours le lundi aux deux semaines.

Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Le 25 janvier dernier, une formation se tenait à l'Hôtel de ville de New Richmond sur les changements à venir avec le SIMDUT 2015. En vigueur depuis 1988, le système d'information a pour principal objectif de réduire la fréquence des maladies et des lésions chez les travailleurs exposés aux matières dangereuses. Une mise à jour du SIMDUT s'est toutefois imposée avec les possibilités d'achat en ligne à travers le monde. Pour ce faire, le Canada a intégré le système général harmonisé (SGH) à sa législation et à son SIMDUT. Ce système jette les bases à l'échelle mondiale de la classification des matières dangereuses. À titre d'exemple, le même produit pouvait être considéré toxique au Canada et aux États-Unis, mais classé modérément toxique en Chine ou bien, dangereux en Nouvelle-Zélande, ce qui peut porter à confusion lors de la manipulation des produits.



Danger pour la santé
(peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)

Figure 1 : Exemple d'un pictogramme sous le SIMDUT 2015.

Les pictogrammes changent également légèrement et se retrouvent désormais dans des losanges rouges pour représenter chacune des 31 classes de dangers (fig. 1). Ces pictogrammes apparaîtront sur les étiquettes du fournisseur, mais également sur la fiche de données de sécurité. Il est important de noter que les fiches de données de sécurité resteront valides tant que le fournisseur ne reçoit pas un avis de *nouvelles données importantes*. La fiche devra alors être renouvelée dans les 90 jours par le fournisseur qui vous transmettra par écrit

les nouvelles données. La mise à jour aux trois ans, telle que mise en pratique avec le SIMDUT 88, n'est donc plus nécessaire. Voici quelques points qui résument le plan d'implantation du gouvernement :

- **Juin 2015 (Phase 1)** : Introduction des nouvelles étiquettes et fiches de données de sécurité sur le marché et dans les lieux de travail.
- **31 mai 2017 (Phase 2)** : Retrait des anciennes étiquettes et des fiches de données signalétiques du marché.
- **31 mai 2018 (Phase 3)** : Retrait des anciennes étiquettes et des fiches de données signalétiques des lieux de travail.

30 novembre 2018 : Pleine mise en œuvre du SIMDUT 2015, la date limite pour se conformer aux nouvelles exigences (étiquettes et fiches de données de sécurité) est atteinte.

En somme, le fondement même du SIMDUT ne change pas, il s'agit principalement d'un exercice d'uniformisation de l'information et de la classification qui se met en branle avec la version 2015. Les responsabilités des intervenants demeurent les mêmes lorsque des matières dangereuses se retrouvent dans un milieu de travail.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère à la Mutuelle de prévention.

**Toujours sur les ondes de CHAU-TV,
l'émission de l'UPA est diffusée tous les
vendredis à 15 h 00. Pour tout savoir sur
l'actualité régionale agricole.**

Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles
172, boul. Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : 418-392-4466
Télécopieur : 418-392-4862
gaspésie-iles@upa.qc.ca

Site Web : www.gaspesielesiles.upa.qc.ca